

Luisant, le 30 septembre 2024

Mesdames et Messieurs les Maires et  
les Présidentes et Présidents  
d'Établissements Publics d'Eure-et-Loir

Réf : RRH/ flash n°2024-06  
Destinataires : collectivités et EP affiliés  
Mode de transmission : courriel  
Courriel : [conseil.statutaire@cdg28.fr](mailto:conseil.statutaire@cdg28.fr)



- NOUVELLE OFFRE DE SERVICES AU TITRE DES DÉPARTS À LA RETRAITE CNRACL DEPUIS LE 16 SEPTEMBRE 2024
- DEMANDE D'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION
- DOSSIERS DE DEMANDE DE LIQUIDATION AUTOMATIQUE DE PENSION

## I – NOUVELLE OFFRE DE SERVICES AU TITRE DES DÉPARTS À LA RETRAITE CNRACL DEPUIS LE 16 SEPTEMBRE 2024

Depuis le 16 septembre dernier les nouveaux services « **Demande de retraite CNRACL & RAFP** » et « **Comptes individuels retraite** » sont accessibles à partir de **PEP's**.

➔ A partir de la thématique « **Droits à pension** » vous pouvez désormais accéder à la nouvelle version du service « **Simulation de retraite CNRACL** » et au nouveau service « **Demande de retraite CNRACL et RAFP** ».

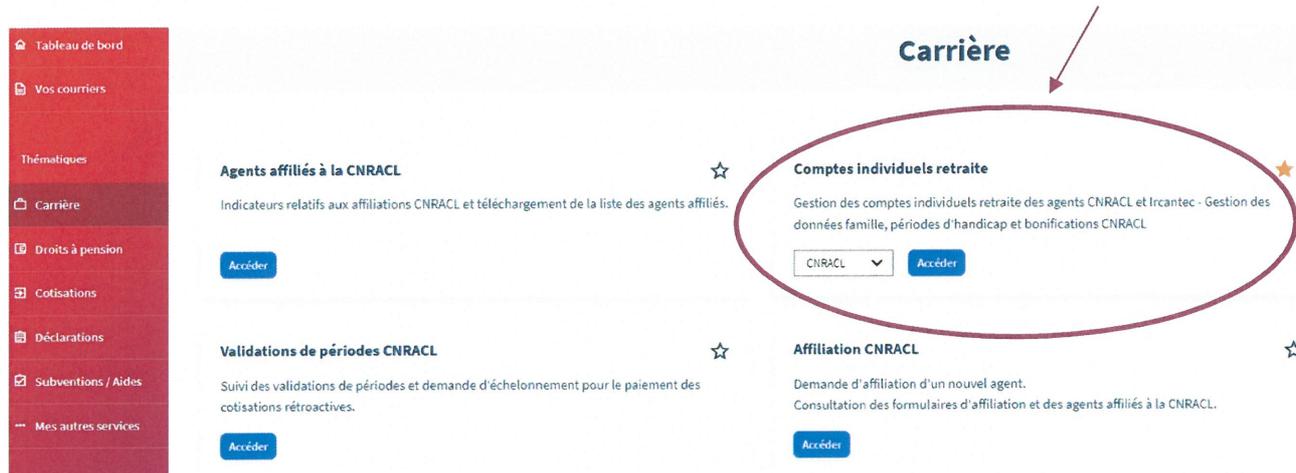
The screenshot shows the 'Droits à pension' menu in the PEP's interface. The menu items are: Tableau de bord, Vos courriers, Thématiques, Carrière, Droits à pension, Cotisations, and Déclarations. The 'Droits à pension' section is expanded, showing two service cards:

- Simulation de retraite CNRACL**: Simulation de la pension CNRACL d'un agent à partir des données carrières avec projection de la carrière. [Accéder]
- Demande de retraite CNRACL et RAFP**: Liquidation de pension CNRACL (normale et invalidité) et demande de retraite RAFP d'un agent CNRACL. [Accéder]

Pour vous accompagner dans votre appropriation de ces deux nouveaux services, dans l'espace **PEP's**, vous pouvez vous reporter à la rubrique Aide  dans laquelle vous trouverez plusieurs supports consultables :

- Un document qui vous explique comment vos dossiers de liquidation ont été migrés dans le nouveau dispositif : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/peps-accompagnement-deploiement-depart-retraite.pdf>
- Des tutoriels vidéos de présentation de l'instruction de la demande de retraite : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/peps-guide-video-etapes-instruction-demande-depart-CNR.pdf>
- Un descriptif du service : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/peps-demander-depart-retraite-CNRACL-RAFP.pdf>
- Une foire aux questions : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/peps-demande-depart-retraite-faq.pdf>

➔ A partir de la thématique « **Carrière** » vous pouvez accéder, au nouveau service « **Comptes individuels retraite** ».



Pour vous accompagner dans votre appropriation de ces deux nouveaux services, dans l'espace **PEP's**, vous pouvez vous reporter à la rubrique Aide  dans laquelle vous trouverez plusieurs supports consultables :

- Rechercher et consulter le compte individuel retraite d'un agent : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/peps-rechercher-consulter-cir-agent-CNRACL.pdf>
- Mettre à jour le compte individuel retraite d'un agent : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/peps-mettre-a-jour-cir-agent-CNRACL.pdf>

**IMPORTANT :** Avant d'effectuer une simulation de calcul ou de compléter un dossier de demande de retraite CNRACL et RAFP, il est conseillé d'avoir **préalablement** mis à jour le **compte individuel retraite** de l'agent concerné en ayant saisi **son ou ses unions ainsi que ses enfants**.

Afin de vous aider dans la saisie de ces nouveaux dossiers, le service gestion des carrières travaille actuellement à l'élaboration d'un guide « pas-à-pas » qui sera prochainement mis à votre disposition dans notre base documentaire disponible sur notre site internet [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr).

## II – DEMANDE D'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION POUR LES DIFFERENTS DOSSIERS

Pour mémoire, le centre de gestion **pourra continuer** à intervenir à **vosre demande en contrôle** ou **en réalisation** sur les dossiers CNRACL de vos agents ; Il ne pourra toutefois le faire si et seulement si vous avez préalablement **accepté l'accès multicomptes**.

Selon le **type de dossier** et la **mission** que vous nous confierez, vous trouverez ci-après les possibilités qui s'offrent à vous en matière de **contrôle** et de **réalisation** de vos dossiers :

1. Pour les **CIR** et la demande de **simulation de calcul**, deux niveaux d'intervention possible :
  - **Contrôle** des dossiers préalablement **complétés** par vos soins,
  - **Réalisation totale** des dossiers **par nos services**.

Pour le **contrôle de ces dossiers**, nos services iront les **consulter dans votre portefeuille** via **l'accès Multicomptes**. Pour la **réalisation de ces dossiers**, ce sont **nos services qui demanderont ces dossiers** à votre place **dans votre portefeuille** via **l'accès Multicomptes**.

Vous devrez toutefois nous adresser l'imprimé de demande de contrôle ou de réalisation complété que vous trouverez en ligne sur notre site accompagné des pièces précisées en annexe : <https://www.cdg28.fr/wp-content/uploads/2023/11/realisation-dossier-retraite-CNRACL-demande-intervention.pdf>, <https://www.cdg28.fr/wp-content/uploads/2023/11/controle-dossier-retraite-CNRACL-demande-intervention.pdf>.

2. Pour un dossier de **liquidation de pension**, deux niveaux d'intervention possible :
  - **Contrôle** des dossiers préalablement **complétés par vos soins**, : Toutefois, **après avoir complété le dossier par vos soins**, vous devrez alors cliquer en haut à droite sur  et le bouton  pour que ces dossiers puissent être transmis à nos services pour contrôle. Le dossier passera alors de l'état « **à instruire par l'employeur** » à l'état « **à instruire par le centralisateur (le centre de gestion)** ».
  - **Réalisation totale** des dossiers **par nos services** : Dans ce cas, vous n'aurez pas à intervenir dans votre portefeuille sur la plateforme **PEP's** ; **Ce sont nos services qui demanderont directement ces dossiers** à votre place **dans votre portefeuille** via **l'accès Multicomptes**.

**IMPORTANT** : Afin de ne pas perturber l'intervention du service gestion des carrières du centre de gestion sur ces dossiers, **vous ne devez plus intervenir sur la saisie de ces derniers après avoir sollicité le contrôle ou la réalisation de ces dossiers**.

## III – DOSSIERS DE DEMANDE DE LIQUIDATION AUTOMATIQUE DE PENSION

Depuis le 16 septembre dernier, les dossiers de liquidation automatique de pension (**avec un point bleu**) apparaissent dans le portefeuille du dernier employeur territorial de l'agent concerné, à l'état « **à instruire par l'employeur** ».



NIR : [REDACTED]  
SIRET : [REDACTED]

 Pension normale  
Date RDC : 01/03/2021  
Date d'effet de pension : -

à instruire par l'employeur  
depuis le 13/09/2024

N'ayant plus à vous transférer ce dossier, le centre de gestion ne vous alertera plus par courriel ; Vous devrez donc régulièrement vérifier l'alimentation des dossiers de « **Demande de retraite CNRACL & RAFP** » en vous rendant sur **PEP's**.

**Ces dossiers devront être traités ensuite comme les dossiers de demande de retraite traditionnelle.**

Pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre gestionnaire « carrière » à l'adresse mail suivante : **conseil.statutaire@cdg28.fr**.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président



Bertrand MASSOT